

RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 16 janvier 2023

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2023
EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte fortement marqué par les perturbations des échanges internationaux, la flambée des prix de l'énergie, les menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation avec l'enlisement de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte, les incertitudes sont fortes quant aux multiples conséquences de la crise énergétique et de l'inflation sur les budgets locaux. Par ailleurs, les mesures 2022 de revalorisation du RSA de 4 %, de revalorisation du point d'indice, d'extension du plan Ségur de la santé et de revalorisation des salaires d'aides à domicile pèseront en année pleine sur les charges départementales 2023.

Par ailleurs, la double actualité budgétaire avec le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 et le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 suscite des interrogations fortes des collectivités territoriales.

Le Projet de Loi de Finances acte la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les Départements se voyant attribuer une nouvelle fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). De plus, contre toute attente du refus du Gouvernement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas indexée sur l'inflation. La DGF enregistrera une augmentation de 320 M€ mais entièrement en faveur des communes.

En outre, le Gouvernement a supprimé l'article relatif à l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Toutefois, il convient d'être vigilant car l'intention du Gouvernement restera bien de maintenir ce dispositif dans la loi de programmation des finances publiques. Ces nouvelles contraintes demanderont un effort supplémentaire aux collectivités à l'heure où, l'inflation oblige, elles sont moins que jamais maîtresses de l'évolution de leurs dépenses.

L'objectif du Département sera de faire face à la croissance de charges pérennes avec une incertitude quant aux évolutions des recettes dont la quasi-totalité est désormais corrélée à la dynamique économique.

Conformément aux orientations budgétaires, notre Assemblée propose un Budget Primitif 2023 placé sous le signe de la résilience, offensif et ambitieux dans l'accomplissement de nos missions de solidarités humaines et territoriales :

- en s'engageant à exercer pleinement ses responsabilités sociales et solidaires : le Département sera présent au quotidien au plus près des plus jeunes et des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité ;
- en mettant tout en œuvre pour faire face aux dépenses supplémentaires : hausse des prix de l'énergie, revalorisations salariales, dotations de fonctionnement aux collèges, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- en menant une politique d'investissements fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale et l'attractivité de son territoire ;

BUDGET

Budget Primitif 2023

1 DOCUMENT Publié le 15 juin 2023

Budget Primitif 2023
PDF - 2.08 Mo

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36

URL de la page : https://www.indre.fr/fr/publications/budget-primitif-2023-0